

**DECISION N° 54-2023**

**Portant validation du devis de l'association Cie Ne Dites Pas Non, Vous Avez Souri pour la prestation du spectacle « Le cri des minuscules ».**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu le devis de l'association Cie Ne Dites Pas Non, Vous Avez Souri en date du 02/01/2023 pour la prestation du spectacle « Le cri des minuscules ».

Considérant que la proposition de l'association Cie Ne Dites Pas Non, Vous Avez Souri est la mieux disante.

**DECIDE :**

De valider le devis de l'association Cie Ne Dites Pas Non, Vous Avez Souri pour la prestation du spectacle « Le cri des minuscules » d'un montant de 2 800,00 € HT.